

BE-A0523\_713323\_713624\_FRE

Inventaire des archives de l'abbaye et du  
château de Solières, 1127- [1ère moitié du  
XXe siècle]



Het Rijksarchief in België  
Archives de l'État en Belgique  
Das Staatsarchiv in Belgien  
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

---

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès.....	4
Conditions de reproduction.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Historique.....	5
Archives.....	6
Contenu et structure.....	7
Sélections et éliminations.....	7
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	9
I. Chartrier.....	9
25 - 51 Chartes. 1127-1590.....	9
II. Histoire.....	12
III. Biens et revenus.....	13
IV. Comptabilité.....	14
V. Actes divers.....	15
13 - 23/BIS Actes divers. 1590-1796.....	15
VI. Château de Solières.....	17

## Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Abbaye de Solières et château de Solières

Période:

1127 - [1ère moitié du XXe siècle]

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0523.7391

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 51.00
- Etendue inventoriée: 2.65 m
- Numéros: 53.00

Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Liège

Consultation et utilisation

### *CONDITIONS D'ACCÈS*

Tous les documents sont communicables, s'ils sont en bon état.

### *CONDITIONS DE REPRODUCTION*

Les documents peuvent être reproduits selon les tarifs <sup>1</sup>et règlements appliqués par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

---

1 Voir l'arrêté ministériel du 25 mai 2018 fixant les tarifs pour des prestations effectuées par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

## Histoire du producteur et des archives

*PRODUCTEUR D'ARCHIVES*

## NOM

Abbaye de Solières.  
Château de Solières.

## HISTORIQUE

<sup>2</sup>L'abbaye de Solières doit son origine à la piété de Lambert d'Arnoul et de Jean, fils de Hugues de Beaufort, qui construit en 1127 au lieudit *Givila*, Gives ou Petit Gives, sur Ben, appelé plus tard Solières, un oratoire dédié à la Vierge et à Saint-Jean et y place des *personas Deo servientes*, sans doute des religieux, puisqu'on suppose qu'ils exercent les fonctions sacerdotales. L'église aurait été consacrée, en 1214, par l'évêque de Liège, Hugues de Pierrepont.

Un acte de 1174 parle d'ailleurs des *frères de Solires*, placés sous la direction du prieur Godefroid, encore mentionné en 1283. Selon un usage assez général, des femmes pieuses se groupent autour du monastère et constituent une communauté distincte, mais on ne mentionne pas ces religieuses avant 1229. Le 13 octobre 1229, le cardinal-légat Otton, de Saint-Nicolas in Carcere, confirme la mesure prise par la prieure et les religieuses qui ont abandonné la règle de Saint-Augustin pour celle de Cîteaux, conformément à l'autorisation accordée par l'évêque de Liège, Jean d'Eppes ; changement ratifié par Grégoire IX le 8 novembre 1231. Le 13 août 1233, Arnoul de Beaufort renonce à ses droits d'avouerie sur l'abbaye des moniales de Solières, pour se conformer à l'esprit de l'Ordre de Cîteaux. Que deviennent les religieux de l'Ordre de Saint-Augustin ? Ou la difficulté du recrutement conduit à leur extinction, ou les survivants passent à d'autres maisons. Il est difficile d'admettre leur présence à Solières au-delà de 1229, et même leur transfert à la léproserie de Saint-Léonard, fondée en 1258.

L'érection de Solières en abbaye est postérieure au 8 novembre 1231 (car la bulle de Grégoire IX est encore adressée à la prieure), mais antérieure au 13 août 1233.

Le monastère dut certainement souffrir à la suite de la guerre de la Vache qui désola le Condroz (1275-1278). L'abbaye fut détruite par un incendie en 1400. Au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, à la suite de plaintes envoyées par la prieure et le couvent au sujet de la mauvaise administration de l'abbesse et de ses brusqueries, le gouvernement prie l'évêque de Liège de désigner comme visiteurs les abbés d'Aulne et de Moulins. Leurs décrets de visite datent du 4 décembre 1354. Solières faisant partie du comté de Namur, on s'explique l'intervention du gouvernement de Bruxelles dans les affaires du monastère. Le monastère eut à souffrir du pillage par les troupes espagnoles et hollandaises.

---

2 Cette rubrique est reprise de U. BERLIÈRE, " Abbaye de Solières ", dans *Monasticon belge*, t. 2, Province de Liège, Gembloux, 1928, p. 187-192.

Malgré ces pillages et l'incendie de la ferme de Gives par les Hollandais, en septembre 1604, l'abbesse relève les édifices et procède à la consécration de l'église par l'évêque de Namur, le 9 octobre 1618.

Le 1er avril 1624, l'abbaye est envahie par des soldats hollandais de la garnison de Nimègue, qui rançonnent le monastère, maltraitent les religieuses et en emmènent quatre en captivité. Elles ne reviennent de Nimègue qu'en 1625. La communauté comptait alors 26 moniales et 9 converses<sup>3</sup>.

À la fin du XVIIe siècle, l'abbaye est plusieurs fois pillée et ses terres ravagées par la garnison de Huy.

Après la défaite des Patriotes au bois de Chefays, le 8 août 1790, les Autrichiens pillent l'abbaye. Les religieuses se réfugient à Huy d'où elles rentrent au début de 1791. Nouveau pillage en 1793, lors de la retraite de Dumouriez. En 1794 et 1795, l'occupation de la Belgique par les Français rend difficile la vie de la communauté. Au 21 juin 1795, il y a 11 religieuses de chœur et 5 converses. La loi du 1er septembre 1796 met fin à l'existence de l'abbaye. Chassées de leur abbaye, les moniales se réfugient à Huy, où elles continuent la vie commune. André Ackerman acquiert les édifices, fait démolir l'église et transforme d'autres bâtiments en château.

## ARCHIVES

Les archives de l'abbaye ont été transférées des Archives de l'État à Liège vers les Archives de l'État à Huy en 1965 lors de la création de ce dernier.

Les n°8-10 et 12-23/bis ont été donnés à la ville de Huy par le dernier propriétaire du château de Solières, le chevalier de Mélotte-Desoer, en 1935<sup>4</sup>, et inventoriés par Fernand Discry dans l'inventaire des archives de la ville<sup>5</sup>. Ils ont ensuite été transférés dans le fonds ici inventorié.

---

3 Ignace Bourguignon a laissé un récit détaillé de la désolation de Solières et des excès de la soldatesque protestante appuyée par les États Généraux de Hollande. Ce manuscrit est conservé à la bibliothèque de la Société archéologique de Namur, n° Soc. Arch. 21 et édité dans " Un épisode de l'histoire de l'abbaye de Solières ", dans Annales de la Société archéologique de Namur, t. 8, 1863, p. 129-158.

4 F. DISCRY, Archives et Institutions hutoises de l'Ancien Régime, Heule, 1965 (Anciens Pays et Assemblées d'État, XXXIV), p. 39.

5 F. DISCRY, op. cit., p. 241-328.

Contenu et structure

*SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS*

Aucun article n'a été éliminé.



---

## Description des séries et des éléments

### I. CHARTRIER

25 - 51 CHARTES. 1127-1590.

- 25** Acte par lequel les frères Lambert et Arnoul font don d'un terrain destiné à l'abbaye. 1127. 1 pièce  
Non consultable
- 26** Transport de la dîme de Solières à l'église de cette localité, par le chapitre Saint-Martin de Liège. 23 août 1174. 1 pièce  
Non consultable
- 27** Acte par lequel Raoul, évêque de Liège confirme la donation faite par les frères Lambert et Arnoul à l'abbaye. 1183. 1 pièce  
Non consultable
- 28** Acte par lequel le pape Grégoire IX confirme l'abbaye de Solières dans la possession de ses biens. 8 novembre 1231. 1 pièce  
Non consultable
- 29** Acte par lequel Arnulphe, seigneur de Beaufort fait donation du domaine et de la haute vouerie à l'abbaye de Solières. Août 1233. 1 pièce  
Non consultable
- 30** Acte par lequel Gautier de Barse, avoué de Huy, ainsi que Rigaud, Gilles et Jean de Beaufort font don à l'abbaye de Solières des dîmes de Ben et Beaufort. 21 septembre 1250. 1 pièce  
Non consultable
- 31** Vidimus délivré par un abbé dénommé Adam d'un acte de 1242 par lequel Thierry, doyen du concile d'Ouffet, fait savoir que Gautier de Beaufort, seigneur de Goesnes, a donné la dîme de Ramelot à l'abbaye de Solières et d'un acte de décembre 1251 par lequel Henri de Gueldre, évêque de Liège confirme à l'abbaye de Solières la possession des dîmes de Beaufort, Ben, Tihange, Ramelot et Limet (dépendance de Vierset), Anthisnes, de la moitié de celle de Filée (dépendance de Jallet) et du quart de celle de Perwez et de Jallet, ainsi que le droit de patronat sur les églises de Ramelot et Limet et le quart du patronat des églises de Perwez et Jallet. [XIIIe siècle].

- 
- Non consultable 1 pièce
- 32** Acte par lequel le légat Hugues, cardinal du titre de Sainte-Sabine prend sous sa protection l'abbaye de Solières. 5 novembre 1252.  
Non consultable 1 pièce
- 33** Acte par lequel Jean de Brehen, seigneur de Loyers et Enguerrand de Bioul affranchissent Pierre de Bens, serf et l'asservissent à l'abbaye de Solières. 21 janvier 1260 ou 1261.  
Non consultable 1 pièce
- 34** Acte par lequel le pape Urbain IV confirme à l'abbaye de Solières toutes ses libertés et franchises. Viterbe, 4 juin 1262.  
Non consultable 1 pièce
- 35** Acte par lequel le pape Urbain IV confirme à l'abbaye de Solières toutes ses libertés et franchises. Viterbe, 26 juin 1262.  
Non consultable 1 pièce
- 36** Déclaration des hommes de la cour allodiale de Saint-Lambert à Liège au sujet du bois de Beaufort. [30 janvier] 1270.  
Non consultable 1 pièce
- 37** Accord entre le curé de Ramelot et l'abbaye de Solières à propos de dîmes. Juin 1292.  
Non consultable 1 pièce
- 38** Acte par lequel Thibaut de Bar, évêque de Liège, rend une sentence concernant les pâturages de Solières et d'Alonsart. 9 juillet 1307.  
Non consultable 1 pièce
- 39** Acte du 9 juillet 1307 par lequel Thibaut de Bar, évêque de Liège, rend une sentence concernant les pâturages de Solières et d'Alonsart. [XVIIe siècle].  
Non consultable 1 pièce
- 40** Acte par lequel Jacquemar de Beaufort fait don d'un bois à Pierlot de Horion. 4 juin 1331.  
Non consultable 1 pièce

- 
- |    |  |         |
|----|--|---------|
| 41 | Acte. 11 mars 1337.<br>Non consultable   | 1 pièce |
| 42 | Acte. 22 janvier 1356.<br>Non consultable  | 1 pièce |
| 43 | Acte. 29 juin 1472.<br>Non consultable   | 1 pièce |
| 44 | Acte de la cour jurée de l'abbaye de solières pour location d'un bien sis à Pailhe. 16 [ ] 1507.<br>Non consultable  | 1 pièce |
| 45 | Acte. 16 mars 1525.<br>Non consultable   | 1 pièce |
| 46 | Acte. 15 janvier 1566.<br>Non consultable  | 1 pièce |
| 47 | Acte. 24 janvier 1582.<br>Non consultable  | 1 pièce |
| 48 | Acte. 24 janvier 1582.<br>Non consultable  | 1 pièce |
| 49 | Acte. 10 septembre 1590.<br>Non consultable  | 1 pièce |
| 50 | Acte. 3 décembre 1622.<br>Non consultable  | 1 pièce |
| 51 | Acte par lequel Nicolas Larcher, abbé général de Cîteaux, confirme l'élection de Béatrice en qualité d'abbesse de Solières. 5 février 1696.<br>Non consultable | 1 pièce |

## II. HISTOIRE

1 /BIS

" Fondation de Soliers l'an 1127, avec les Donations posterieures, Acquetes, Privileges, des Papes, des Nonces, & des Evesques &c. Extraites de leurs Originaux en parchemin hors des Archives de la ditte Abbaye, du temps de R. D. M. B. De Caverenne Abbessse de Soliers. Par D. Ignace Bourguignon, Pater de Soliers 1734 ". [XVIIIe siècle].

1 cahier

## III. BIENS ET REVENUS

- 
- 2 Index d'actes concernant des biens situés sous la juridiction de Beaufort. [XIVe-XVIIIe siècle].  
1 volume
- 3 Déclaration des biens non amortis que l'abbaye possède dans la province de Namur conformément à l'article 3 de l'édit de Marie-Thérèse du 15 septembre 1753. 1754.  
1 pièce
- 4 Recueil d'actes et copies d'actes relatifs à des rentes appartenant au couvent de Solières (XVIIe-XVIIIe siècle). Copies d'actes concernant l'origine et l'histoire de l'institution (XIIe-XVIIIe siècle). [XVIe-XVIIIe siècle].  
1 volume
- 5 Stock ou registre aux stuits, rentes, rendages de dîmes, etc. 1714-1793.  
1 volume
- 6 Registre aux cens et rentes en grains dus à l'abbaye sur hypothèques situées dans le comté de Namur. 1714-1796.  
1 volume
- 7 Registre aux cens et rentes du Pays de Liège qui se payent à l'abbaye, tant en grains qu'en argent. 1728-1795.  
1 volume

## IV. COMPTABILITÉ

- 9      Registre intitulé : " Registre appartenant à l'abbaye de Soliers des argents recus et exposez tant provenants de Madame que des rentes tant pour payement de la depense de la maison ques des gages domestiques et autres chose commençant le 18 février 1687. Abbessse pour le temps R. D. Madame Agnes de Selis et Bouriseres D. Isabelle Bawin, Dame Marie Dumenil et après Dame Humbeline de Seroets ". 1688-[1699].  
1 volume
- 10     Registre intitulé : " Notulle des argent recu de Madame l'abbesse depuis mes comptes rendu le 7 septembre 1731 ". [Jusqu'en 1753].  
1 volume
- 11     Registre aux dépenses en argent de Brabant et de Liège. 1791-1796.  
1 volume

---

	V. ACTES DIVERS	
12	Documents divers ; notamment une copie de l'acte de 1183, 2 cahiers contenant les statuts des doyennés de Ciney (1556) et d'Ouffet (1571), un dossier d'actes isolés des XIIIe, XIVe et XVe siècles, un gros dossier d'actes de 1511 à 1588 dont 5 parchemins et 2 chirographes. [XIIIe siècle]-1588.	1 liasse
13	13 - 23/BIS ACTES DIVERS. 1590-1796. 1590-1708.	1 liasse
14	1611-1625.	1 liasse
15	1620-1646.	1 liasse
16	1646-[1661].	1 liasse
17	1661-1664.	1 liasse
18	1664-1672.	1 liasse
19	1672-1678.	1 liasse
20	1679-1688.	1 liasse
21	1689-1699.	1 liasse
22	1700-1717.	1 liasse
23	1718-1796.	1 liasse
23 /BIS	1718-1796.	1 liasse
24	Procès contre : le baron de Brion, seigneur de Résimont, Ahin, etc.	

et ensuite, sa veuve, Catherine de Gorey, baronne de Jehay (1611-1648) ; Pierre de Beaumont (1614-1616) ; le comte de Vallangin, seigneur de Beaufort (1661-1666) ; les officiers de la Haute Cour de Beaufort (1663-1664) ; le conseiller d'Ans et consorts (XVIIe siècle) ; le baron Arnold de Ville (1711-1713) ; Uldaric, comte de Frezion, seigneur de Beaufort (1717-1724). 1611-1724.

---

VI. CHÂTEAU DE SOLIÈRES

- 1 Liste des livres, journaux anciens, documents d'archives, cartes et plans du château de Solières, appartenant aux chevaliers de Mélotte de Lavaux de Liège. [1re moitié du XXe siècle]. 1 cahier
- 8 Documents divers : 1724-1820. 1 liasse
- Un petit registre de reçus faits par la boursière d'une rente due par François Watelet de Solières. 1724-1795.  
Dossier sur la nationalisation de l'aliénation du couvent au receveur général Desoer. An VII -1805.  
Dossier sur l'exploitation Desoer. An XII - 1832.  
Dossiers annexes de la recette générale tenus par Desoer : sur les biens des jésuites à Dinant, sur les biens des dames de Vivegnis à Herstal. Avec copies d'actes de 1230, 1234, 1239, 1243.